

BREF COMTE RENDU DE LA CAPD DU 30 10 2018

Président de séance : Mr Philippe EUGENE (IEN Adjoint à l'IA-DAASEN) – (secrétariat : 0262 48 14 84)
Assisté par l'IEN et conseiller technique ASH auprès du recteur, Mr Maximin ASTOURNE

DPEP (Division des personnels de l'enseignement primaire): Mme Maryvonne CLEMENT (Chef de la DPEP) - (secrét. : 02 62 48 14 85) ; Mme Géraldine LEROY (Chef de service – affectation, mouvement, Remplacement et instances) – (0262 48 12 30); Mme Agnès MARCHETTI (Chef de service – Gestion individuelle administrative et financière des personnels titulaires et stagiaires) - (0262 48 10 46)

Syndicats représentés : FO ; SNUIPP ; CFTC ; SE-UNSA et SAIPER (9 représentants présents sur 10)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès verbal du 04/06/2018 et du 03/07/2018
2. Point sur la rentrée (révisions d'affectations, demandes d'Exéat-Inéat, changements d'affectations, etc.)
3. Organisation des MFIN
4. Stages de préparation au CAPPEI : parcours retenus et effectifs à former
5. Appels à candidatures
6. Informations : Temps partiel dans le département – Retraites – Affectations des PES
7. Questions diverses

N.B. Tous les votes organisés lors des CAPD n'ont qu'une valeur consultative pour l'administration et de même les décisions prises doivent avoir, à posteriori, l'aval du Recteur pour être véritablement entérinées.

Début : 9h20 (au lieu de 9 h – retard de l'administration)

Préambule : L'IEN A donne les raisons de l'absence de l'IA-DAASEN et annonce donc qu'il présidera cette CAPD.

Déclarations liminaires

► Pour le SNUIPP, les points principaux abordés dans leur déclaration ont été les suivants:

- Bilan de la rentrée – le SNUIPP dénonce le fait que nous sommes loin de l'Ecole de la confiance prôné par le Ministre Blanquer car les enseignants sont relégués à avoir un simple rôle d'exécutant ; de même que le projet de loi Blanquer nous entraîne plus vers une « Ecole du Contrôle ».
- Il critique le bien fondé des évaluations CP/CE1 qui pour lui ressemble plus à un projet politique
- il dénonce la future paye au mérite qui permettra à l'Etat de récompenser quelques -uns sans pour autant revaloriser l'ensemble des salaires de tous les enseignants
- le SNUIPP alerte le ministère que la colère monte chez les enseignants et c'est pour ces raisons qu'il appelle à la grève le lundi 12 novembre 2018.

► Pour le SAIPER (voir la déclaration jointe en Annexe)

Aucun commentaire de l'IEN A concernant ces deux déclarations.

1. Approbation du procès-verbal du 04/06/2018 et du 03/07/2018

Point reporté à une séance ultérieure.

2. Point sur la rentrée (révisions d'affectations, demandes d'Exéat-Inéat, changements d'affectations, etc.)

a) les nouvelles affectations réalisées après le mouvement

Environ 580 enseignants ont eu une nouvelle affectation après le mouvement 2018 (donc à la rentrée), c'étaient soit des enseignants sans poste à la phase d'ajustement (rattachés à des circonscriptions sous l'intitulé de Brigade d'ajustement pour la plus part des T1, des INEAT), des enseignants qui ont changé de postes et placés par exemple sur des postes à profils provisoirement et donc d'autres mis sur les postes rendus ainsi provisoirement vacants pour l'année (affectation à l'année – AFA)...

b) Les révisions d'affectations

La cheffe de la DPEP rappelle que les demandes de révisions d'affectations pour raisons médicales et celles dans l'intérêt du service sont traitées prioritairement par le service du mouvement et des affectations de la DPEP. Le service a reçu 48 demandes de révisions d'affectations pour toutes raisons confondues, à ce jour.

• Raisons médicales : 25 demandes enregistrées à ce jour, dont 15 ont été réalisées, 7 sont en attentes, 1 avis défavorable et 2 demandes annulées

• Intérêts du service : aucun pour le moment

• Convenance personnelles : 23 demandes enregistrées à ce jour, dont 3 ont été réalisées, 2 en attente et 18 avis défavorables

Remarques : Les demandes en attente, le sont soit parce qu'en attente d'avis de la médecine préventive, soit que l'administration est en attente de pièces de la part des demandeurs pour compléter leurs dossiers, soit en attente de vacances de postes dans les zones souhaitées pour celles et ceux qui ont eu un avis favorable.

►Le SAIPER fait savoir que le retard des avis de la médecine préventive, concernant certaines demandes, est dû au fait que les médecins sont complètement débordés car en sous nombre et que cela est de même pour le personnel administratif du rectorat. Et qu'il constate que seule l'urgence est gérée. De fait, cela met le personnel enseignant, les médecins de préventions, le personnel administratif dans des situations inconfortables.

La cheffe de la DPEP préfère ne pas faire de commentaires à ce sujet et demande aux représentants du SAIPER d'évoquer cela dans l'instance adéquate, donc au Comité technique académique (le CTA).

Cependant, elle admet qu'il y a bien un souci dans le traitement des demandes de révisions d'affectation avec les remontées tardives des avis médicaux de la part de la médecine préventive et les dossiers incomplets des demandeurs. En ce qui concerne les médecins de prévention, elle leur a demandé pour l'année prochaine de banaliser 3 jours après la rentrée pour traiter toutes ces demandes et ainsi éviter ces retards.

c) Mouvement complémentaire (MVT CPL) Ineat/Exéat (voir tableaux statistiques ci-dessous)

LES DEMANDES D'INEAT : toutes les demandes sont accordées (CAPD du 04/06/2018)

MOTIFS	Nombre de demandes d'INEAT	EXEAT accordés	EXEAT/INEAT accordés et annulés par les enseignants
Rapprochement de conjoints	27	15	1
Priorité médicale	12	11	1
Reconnaissance du CIMM (centre des intérêts matériels et moraux)	20	11	
Rapprochement de conjoints et priorité médicale	2	2	
Rapprochement de conjoints et CIMM	2	2	
Priorité médicale et CIMM	3	3	
Convenance personnelle	46	29	4
TOTAL DES DEMANDES D'INEAT RS 2018	112	73	6
Soit un nombre d'entrants de		67	

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE NATIONAL : entrant

MVT COMPLÉMENTAIRE NATIONAL	INEAT/EXEAT ACCORDÉS
Rapprochement de conjoints	1

- LES DEMANDES D'EXEAT vers d'autres départements

MOTIFS	Nombre de demandes d'EXEAT	INEAT accordés
Rapprochement de conjoints	4	4
Priorité médicale	1	1
Convenance personnelle	3	3
TOTAL DES DEMANDES D'EXEAT RS 2018	8	8

BILAN DU MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE 2018

Candidats au départ	8	100,00%
Sortants	8	
Candidats à l'arrivée (INEAT/EXEAT + MVT CPL NATIONAL)	113	60,18%
Entrants (INEAT/EXEAT + MVT CPL NATIONAL)	68	
SOLDE	60	

►Le SE-UNSA a regretté qu'aucun enseignant de la liste complémentaire du CRPE 2018 n'ait été recruté ET que le panachage qui existait auparavant dans l'académie entre les INEAT et cette liste complémentaire soit aboli.

Mme CLEMENT nous informe qu'un seul lauréat de la liste complémentaire a été intégré à la liste principale du fait de la démission d'un stagiaire PES et qu'un 2^{ème} stagiaire pourrait aussi démissionner dans les jours à venir.

►Le SAIPER a souhaité connaître les raisons de ces démissions.

Mme CLEMENT nous informe que la première était due au fait que le lauréat du CRPE a opté pour un autre concours pour lequel il était aussi lauréat. Et que la 2^e probable démission serait due au fait que le métier d'enseignement ne convient finalement pas à la stagiaire.

De même elle rappelle que c'est le ministère qui a refusé à l'académie d'intégrer des listes complémentaires.

►Le SE-UNSA et le SNUIPP ne partagent pas cet avis, selon eux c'est une décision rectorale.

3. Organisation des MFIN (voir compte rendu du groupe de travail en suivant le lien ci-dessous)

<http://www.saiper.net/blog/2018/10/07/compte-rendu-du-groupe-de-travail-mfinmia-et-cappei-2019/>

►Même si les syndicats se félicitent dans leur ensemble que ces stages bénéficieront à plus de personnels (2 x 25 bénéficiaires au lieu des 1 à 2 bénéficiaires lors des précédentes années), ils regrettent que les éléments du barème font la part belle qu'aux futurs détenteurs du CAPPEI et ne laissent aucune chance à ceux qui occupent des postes spécialisés sans posséder de diplôme spécialisé ainsi qu'aux adjoints élémentaires et maternelles.

L'administration répond que ces stages sont de toutes façon adressés aux personnels spécialisés et non aux autres

►Vote : 9 abstentions/9 pour les syndicats

4. Stages de préparation au CAPPEI : parcours retenus et effectifs à former (voir aussi le lien ci-dessus)

Il est à noter que les propositions de stages CAPPEI qui avaient été avancées par l'administration ont été modifiées. Pour rappel voici ce que l'administration avait retenu le 04/10/2018 :

- parcours ULIS/UE (option D) : 15 pour le 1^{er} degré et 5 pour le 2nd degré (donc 20 stagiaires)
- parcours EGPA (option F) : 10 pour le 1^{er} degré et 5 pour le 2nd degré (donc 15 stagiaires)
- DDEAS (direction établissement spécialisé) : 1 pour le 1^{er} degré et 1 pour le 2nd degré

Il semble donc que la demande du SAIPER a été finalement entendue concernant sa demande de formation pour le « parcours à dominante relationnelle option G » :

- parcours ULIS/UE (option D) : 20 dont 15 pour le 1^{er} degré et 5 pour le 2nd degré (donc 15 stagiaires)
- parcours EGPA (option F) : 15 dont 10 pour le 1^{er} degré et 5 pour le 2nd degré (donc 15 stagiaires)
- parcours à dominante relationnelle (option G) : 10 stagiaires pour le 1^{er} degré
- DDEAS (direction établissement spécialisé) : 1 pour le 1^{er} degré et 1 pour le 2nd degré

►Vote : 9 avis favorables/9 représentants syndicaux

5. Appels à candidatures

N.B. Tous les candidats qui se sont présentés aux différentes commissions d'entretien recevront une notification de la décision de leur jury qu'elle soit positive ou négative

- Libellé du Poste : **CHARGÉ(E) DE MISSION LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE**

Il y a eu 9 candidatures déposées mais 8 candidats qui se sont présentés devant la commission d'entretien.

Il y a 3 avis favorables (dont deux candidats de l'Hexagone) et 5 avis défavorables.

- Libellé du Poste : **ENSEIGNANT SUPPLEMENTAIRE REP+ CLG LES TAMARINS**

Il y a eu 12 candidatures dont 1 qui s'est désistée.

11 candidats se sont présentés devant la commission d'entretien : 2 avis favorable (classés en rang 1 et 2) et 9 avis défavorables.

►La CFTC regrette que tous les candidats n'ont pas eu malheureusement l'opportunité de se présenter devant cette commission car leur candidature avait été jugée sur dossier. Elle déplore donc cette différence de traitement. Aucun commentaire spécifique de l'administration sauf qu'elle précise que 6 candidats sur 12 ont été jugés sur dossier.

- Libellé du Poste : **COORDONNATEUR REP – CLG ALBIUS**

2 candidatures enregistrées : un seul avis favorable

- Libellé du Poste : **CONSEILLER PEDAGOGIQUE A MISSION DEPARTEMENTALE – MATHÉMATIQUES**

2 candidatures enregistrées : 1 seul avis favorable

- Libellé du Poste : **COORDONNATEUR REP+ – CLG PAUL HERMANN**

6 candidatures enregistrées mais 4 candidats qui se sont présentés devant la commission d'entretien : 3 avis favorables classés en rang 1, 2 et 3

- Libellé du Poste : **COORDONNATEUR REP – CLG JULES REYDELLET**

5 candidatures enregistrées : 3 avis favorables classés en rang 1, 2 et 3

- Libellé du Poste : **COORDONNATEUR REP – ETANG SAINT PAUL**

3 candidatures enregistrées mais seuls 2 candidats qui se sont présentés devant la commission : 2 avis favorables classés en rang 1 et 2

- Libellé du Poste : **FORMATEUR EDUCATION PRIORITAIRE**

5 candidatures enregistrées : 3 avis favorables

N.B. Actuellement, l'académie compte une douzaine de formateurs en éducation prioritaire dont ceux du secondaire.

6. Informations : Temps partiel dans le département – Retraites – Affectations des PES

a) Exercices à temps partiel – Année scolaire 2018-2019 à la date du 16/10/2018

Reprise (volontaire ou forcée)	Annulation	Refus (car arrivé au terme des 3 ans)	291			
			Renouvellement		1 ^{ère} demande	
155	49	81	233		58	
			Tp de droit	Sur autorisation	Tp de droit	Sur autorisation
			95	138	44	14

81 Refus = 65 (1^{ère} demande) 16 (renouvellement)

4 (1^{ère} demande) en cours d'analyse ⇒ L'administration ne nous a pas donné plus d'information à ce sujet

5 demandes en congé longue maladie (CLM)

→ Quotité : une journée libérée

182	
Temps partiel (Tp)de droit	Temps partiel sur autorisation
86	96

→ Quotité : 50% Annualisé

39					
Tp à 50% période A		Tp à 50% période A		Tp à 50% en cours d'année	
12		22		5	
Tp de droit	Tp sur autorisation	Tp de droit	Tp sur autorisation	Tp de droit	Tp sur autorisation
4	8	9	13	5	0

→ Quotité : 50% Hebdomadaire

64	
Temps partiel (Tp)de droit	Temps partiel sur autorisation
32	32

→ Quotité : 80% Annualisé

1	
Temps partiel (Tp)de droit	Temps partiel sur autorisation
0	1

→ Quotité : 80% Hebdomadaire

5	
Temps partiel (Tp)de droit	Temps partiel sur autorisation
3	2

b) Retraites

Des informations nous seront données ultérieurement par la DPEP (nous vous les communiquerons dès réception).

c) Affectations des PES

271 PES affectés sur les différentes circonscriptions de façon plus moins équitables. Et, une stagiaire qui n'a pas repris pour cause de congé parental.

7. Questions diverses du SAIPER (UDAS)

a) Concernant la classe exceptionnelle :

— Pourquoi il y a-t-il eu moins de personnels promus par rapport à 2017 ?

Effectivement, il y a bien eu 117 promus en 2017 et il y a 98 cette année. Mais l'augmentation du nombre de promus est de l'ordre du national* et en fonction de la composition du corps des PE dans chaque académie, cette augmentation est plus ou moins relative.

* Un ratio d'accès à la classe exceptionnelle de 1,43 % du corps des PE, soit 5 000 promu-es environ au 1/9/2017 et au 1/9/2018 un ratio de 2,86 %

— Les appréciations que certains d'entre eux ont eues en 2017 ont-elles été modifiées en 2018 ? Si oui, pourquoi ?

En l'absence de l'IA-DAASEN, la cheffe de la DPEP suppose qu'effectivement il y a pu avoir des modifications. Elle suppose que cela est dû au fait que comme les éligibles n'ont pas pu bénéficier de rendez-vous de carrière, l'IA-DAASEN a dû revoir certaines appréciations.

Et que l'IA-DAASEN a dû satisfaire aux quotas du type d'appréciation formulés par le ministère :

- Le pourcentage des appréciations « Excellent » au titre des années 2017 et 2018 s'élève à :

15% maximum des candidatures recevables pour le premier vivier ;

20% maximum des éligibles pour le second vivier.

- Le pourcentage des appréciations « Très satisfaisant » au titre des années 2017 et 2018 est fixé à :

20% maximum des candidatures recevables pour le premier vivier ;

20% maximum des éligibles pour le second vivier.

— Sur quels critères précisément les candidatures ont-elles été retenues ?

Toujours d'après Mme CLEMENT, les candidats sont jugés sur leur valeur professionnelle.

b) Concernant les temps partiels de droit :

— Combien de temps partiels accordés et pour quelle quotité ? (Voir point n°6 du compte rendu)

c) Les AESH peuvent-ils bénéficier des congés bonifiés ?

(Question déjà posée lors de la précédente CAPD mais pour laquelle nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse) – L'IEA nous demande de nous référer à la circulaire du 2 octobre 2018 sur le congé bonifié (Oups !)

d) Les pôles remplacements :

— Quelles solutions apportées aux difficultés ou dysfonctionnements rencontrés ici et là ? L'IEA nous dit que comme un groupe de travail se tiendra spécifiquement sur le remplacement dans 15 jours, nous en saurons plus.

e) La maternelle :

— Quelles solutions apportées à la problématique du manque de personnels communaux ?

(Question déjà posée lors de la précédente CAPD mais pour laquelle nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse)- L'IEA nous demande de poser la question directement aux mairies

— Est-il judicieux d'intégrer des enfants (2 à 3 enfants) de très petite section en cours d'année scolaire dans des classes de petite section déjà constituées ? – L'IEA répond que oui, mais devant nos précisions, il convient de se rapprocher de l'IEA Maternelle, Mr OUIN et de nous tenir au courant.

f) Concernant les indemnités CAPPEI :

En 2017-2018 il a été donné le statut de tuteur aux enseignants spécialisés accompagnant des professeurs stagiaires en formation CAPPEI :

— Quel est le montant de l'indemnité qui leur sera attribuée ?

— Est-elle multipliée par le nombre de stagiaires suivis ? (la plupart ayant eu 1 stagiaire à suivre alors que quelques-uns ont dû suivre 2 stagiaires)

— Quand sera versée cette indemnité ?

Mme CLEMENT nous enverra des réponses écrites concernant les indemnités CAPPEI ultérieurement

Fin de séance : 12h08

Beaucoup de bruit pour cacher la misère

Ce ne sont pas moins de quatre ministres qui se sont attelés à la tâche pour lutter contre la violence envers les enseignants. Comme si le ministre de l'éducation nationale découvrait soudain la réalité quotidienne des enseignants et de l'ensemble des personnels dans les établissements et dans les écoles. Alors que notre profession est devenue celle où la souffrance au travail est la plus prégnante : augmentation des suicides, des démissions, burn out, problèmes de discipline, harcèlement moral et violences de la part des élèves, décalage entre la vocation et l'assignation, injonctions contradictoires du système, manque de médecins de prévention ...notre ministre semble en faire la découverte et pourtant combien de fois s'est-il vanté d'être un fin connaisseur de la maison.

Pour répondre à cette souffrance quotidienne plutôt que s'attacher à restaurer le lien social, il supprime des postes d'enseignants, d'administratifs, de surveillance et veut nous faire croire qu'installer des portiques, convoquer des policiers dans les établissements, punir les parents permettra aux personnels d'exercer leur métier sans subir au quotidien des quolibets, des violences verbales et physiques, banalisées, voire niées par notre hiérarchie qui se déclare impuissante notamment face aux dérives des réseaux sociaux.

A côté de cette démonstration bruyante, les consultations et attendus des repères annuels et la concertation sur l'école inclusive sont inaudibles des enseignants puisqu'aucune transmission n'en a été faite par les canaux institutionnels.

Est-ce à dire que le ministère répond aux obligations légales mais ne souhaite pas que les enseignants s'emparent de ces consultations ?

Nous vous demandons de rendre réelle et véritable à la fois la consultation sur les repères annuels et la concertation concernant l'école inclusive en communiquant avec les personnels sur ces questions. En outre, les groupes de travail prévus sont-ils déjà programmés ?

Le SAIPER (UDAS)